

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
14/03/2019	14/03/2019	2019_3383

1. Intitulé du projet

Travaux de réalisation d'une zone d'expansion de crue à Morbecque.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Delsaux

Prénom Cédric (cdelsaux@usan.fr)

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Jacques DEWYNTER / Président

RCS / SIRET

2	0	0	0	7	4	0	8	6	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Syndicat mixte fermé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
21.f)	La ZEC de Morbecque permettra un stockage provisoire des écoulements de la Grande Steenbecque. Elle constitue un aménagement hydraulique au sens de l'article R.562-18 du code de l'environnement. (Rubrique de la nomenclature loi sur l'eau concernée : 3.2.6.0)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création d'une ZEC sur la commune de Morbecque. Globalement, il s'agit de construire une digue en remblai au niveau du lieu-dit le Romarin sur une longueur de 172 m et dont la hauteur maximale par rapport au point le plus bas dans le lit mineur sera de 4.63 m. l'endiguement sera équipé d'une surverse de 15 m de largeur à la cote 34.00 m NGF et d'un ouvrage cadre sur la Grande Steenbecque dont la section sera de 2.3 m x 1.5 m, cet ouvrage assurera la régulation des eaux par le biais d'une vanne. La digue sera constituée en matériaux traités, les pentes des talus seront 2H/1V et la crête dont la cote sera 34.50 m NGF, aura une largeur de 4 m, une piste sera réalisée en crête sur une largeur de 3 m.

Une partie des matériaux issus des terrassements sera déposée sur une parcelle en aval de la digue sur une surface de 6900 m², le reste sera évacué.

Le projet prévoit par ailleurs le déplacement d'une cabane de pêche située à l'emplacement de la future digue et d'une mare vers l'aval, cette dernière se situe actuellement sous l'emprise du futur remblai. En amont de la digue un remblai sera réalisé autour d'un étang privé afin d'éviter sa surinondation.

Dans cette configuration l'aménagement permettra de stocker 50 000 m³ à la cote 34.00 m NGF sur une superficie de 5.26 ha (emprise de la crue vicennale), l'emprise des ouvrages est quant à elle estimée à 3577 m².

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de l'aménagement vise à protéger les enjeux en aval et en particulier le lieu-dit « La Gare » sur les communes de Steenbecque et de Morbecque contre les crues liées à des précipitations d'occurrence vicennale. Le projet vise également à viabiliser les chemins communaux existants et à faciliter la gestion des terrains drainés lors de leur surinondation par la réfection et le déplacement des réseaux de drainage existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le déroulement envisagé pour les travaux de la ZEC est le suivant :

- l'Installation et préparation du chantier et réalisation des pistes provisoires ;
- La dérivation de la Grande Steenbecque par la rive droite;
- La purge et substitution des horizons organiques;
- La pose de l'ouvrage de régulation et sa mise en fonctionnement sans vannage;
- Les remblaiements et la construction du corps de la digue;
- La réalisation des pistes ;
- L'accompagnement écologique et paysager ;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modalités de gestion des Zones d'Expansion de Crues restent minimales et aucune intervention n'est nécessaire en crue. Par ailleurs, des consignes (décret n°2018-797 du 18/09/2018) seront émises dans le cadre de l'étude de dangers, elles concerneront :

- L'exploitation de l'ouvrage ;

L'ouvrage de régulation sera manœuvrable manuellement afin de permettre les actions d'entretien. L'ouvrage sera sous la responsabilité stricte de l'USAN.

- Son entretien ;

La végétation devra être entretenue de manière à assurer l'efficacité des ouvrages de façon pérenne. L'objectif de l'entretien sera de maintenir une couverture herbacée homogène sur les talus. Un fauchage et un débroussaillage régulier limiteront par ailleurs les risques d'installations des animaux fouisseurs.

La piste d'exploitation devra être régulièrement entretenue de façon à garantir sa viabilité. Cet entretien consistera essentiellement à combler des ornières et à maintenir un profil présentant un dévers vers l'extérieur pour faciliter l'évacuation de

- Sa surveillance ;

- o Surveillance et entretien en toutes circonstances par le biais de visites de routine (surveillance par inspection visuelle des remblais et de l'ouvrage de régulation, des pistes d'accès, des berges, de la végétation + lutte contre les animaux fouisseurs) ;
- o Surveillance et entretien particulier ou événementiel : surveillance en crue et inspection post-crue.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Une demande d'autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement
- Une étude de dangers pour la création d'un système d'endiguement au sens de l'article R.562-13
- Une Déclaration d'Intérêt Général
- Une Déclaration d'Utilité Publique (probablement)
- Une Demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées (probablement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la digue principale / Largeur en crête / Fruit des talus	172 ml / 4 m / 2H/1V
Hauteur maximale / moyenne de la digue / Largeur de la surverse	4.63 m / 3.2 m / 15 ml
Longueur du merlon protégeant l'étang	161 ml
Dimensions de l'ouvrage de régulation (hauteur x largeur)	2.30 m x 1.5 m
Longueur de piste (y compris phase travaux)	600 ml
Longueur de la reprise du drainage	720 ml
Emprise des ouvrages	3577 m ²
Volume / emprise de l'inondation pour la crue vicennale	50 000 m ³ / 5.26 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La ZEC du projet se situe sur le lieu-dit le Romarin à Morbecque selon les données cadastrales.
 La réalisation de la ZEC impactera les parcelles ZE0115, ZE0116, ZE0117 et ZM 0003.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 28' 58" 856 Lat. 50° 41' 54" 741

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Morbecque

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est directement concerné par la ZNIEFF de type I N°310013315 « Bois de la Flaque, Bois de la Cruysable et Canton des huit rues ». La ZNIEFF de type I « Forêt domaniale de Nieppe et ses lisières » (N°310013746) se trouve à 3,2 km au Sud-est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de la ZEC de Morbecque n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un monument historique. Il est toutefois situé à proximité du périmètre de protection de la « Base de lancement de V1 du Bois des Huit Rues » (Fiche Mérimée : PA59000141).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'investigations pédologiques et floristiques, le sol de la zone qui contiendra la digue n'est pas caractéristique d'une zone humide. En amont de la zone sur-inondée par la ZEC, il y a un bois appartenant à l'ONF et se situant en zone humide. Ce boisement n'est pas impacté par le projet car il est actuellement inondé. La superficie de cette zone humide concernée représente 10 % de la surface inondée

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morbecque est couverte par un PPRN - Inondation Ce PPRI a été prescrit mais pas encore approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par la base de données BASOL et BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est localisé à 9 km environ. Il s'agit de la ZSC n°FR3100487 « pelouses, bois acides à neutro-calcoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au cours des travaux et en fonction des périodes d'intervention, le cours d'eau sera dérivé et des pompages seront effectués pour assécher le lit et installer l'ouvrage de régulation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus des purges sous la future digue seront régalez sur une parcelle en aval de la ZEC et non inondable avec une pente pour diriger les eaux de ruissellement vers la Grande-Steenbecque. Les investigations ont permis de conclure sur l'absence de zones humides sur cette parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'édification du remblai du projet se fera en utilisant des matériaux issus d'autres projets avoisinants et excédentaires en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la localisation du projet au sein de la TVB régionale, la ZEC peut s'inscrire pleinement dans le cadre de la restauration et la valorisation écologique des espaces non forestiers de la ZNIEFF et du corridor biologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En amont de la zone sur-inondée par la ZEC, il y a un bois appartenant à l'ONF (forêt domaniale de Nieppe : canton des huit rues). Le boisement ne sera pas impacté par le projet car il est déjà inondé. Le contexte agricole environnant a aussi été pris en compte lors de la conception afin de réduire les impacts sur les exploitations. Dans cette optique l'emprise de la remblai sur la parcelle ZM0003 (cultivée) a été réduite au maximum.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Morbecque est concernée par les risques suivants : - Inondations. L'objectif de l'aménagement est de réduire ce risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de pollution chronique est présent au niveau de la zone de travaux et des chemins d'accès mais sera limité par des mesures de gestion telles que : - La limitation des vitesses de circulation; - L'arrosage des surfaces découvertes par temps sec. Le risque de pollution accidentelle est présent au niveau de la zone de travaux et des chemins d'accès. Il sera limité par l'interdiction de stationnement et par l'entretien et le ravitaillement des engins en dehors de la zone d'installation du chantier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'apport de matériaux pour la constitution des ouvrages engendrera un trafic supplémentaire. Cependant, cette nuisance sera temporaire. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance notable liée au trafic ne sera produite par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules les machines présentes sur le site lors des travaux pourront être à l'origine de nuisances sonores. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance sonore ne sera produite par le projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, un compactage des terres sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages en remblai. Ces opérations pourraient être à l'origine de vibration. Après la réalisation des travaux, aucune vibration ne sera produite. L'habitation la plus proche du site des travaux se trouve à 70 m
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux, le nombre de machines sur le site ne sera pas très élevé. Les émissions ne concernent que les gaz d'échappement des machines. Elles seront facilement diluées dans l'air ambiant. Aucun impact sur les rejets dans l'air n'est à prévoir après la réalisation des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des terrassements, il est possible que des fluides hydrauliques ou du carburant soient rejetés dans les milieux. Ces pertes ne seront pas suffisantes pour engendrer une pollution. Des procédures de traitement des effluents seront à prévoir en travaux pour pallier à ce type de problème. Il n'y aura aucun impact après la réalisation des travaux.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des terres de purges seront évacuées du site dans des sites de dépôts appropriés à leurs qualités.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un accompagnement paysager du projet sera pris en compte lors de la réalisation du projet. Une saisine anticipée de la DRAC pour l'archéologie préventive va être demandée. En fonction de l'arrêté de prescription, des mesures supplémentaires pourront être à prévoir.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de la digue sur la parcelle ZM0003 a été modifiée pour réduire le cloisonnement de la parcelle. Des passages à guet seront aménagés de part et d'autre de la digue pour assurer un passage pour le troupeau de l'exploitant de la parcelle ZE0117.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Les mesures d'évitements seront finalisées au stade PRO.

- Mesures de réduction temporaire :

En phase chantier, une maîtrise du risque de pollution accidentelle et chronique sera de rigueur par le biais de différentes mesures de gestion (installation de chantier éloigné du cours d'eau, gestion des déchets de chantier hors site...)

- Mesure de réduction définitive :

Un dimensionnement adapté des ouvrages au regard des enjeux paysagers et écologiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Radinghem-en-Weppes

le, 13/03/2019

Signature

